

**CHAIRE**

**de responsabilité  
sociale et de  
développement durable  
ESG UQÀM**

Faut-il se défaire de la responsabilité pour  
faire entrer la responsabilité sociale  
de l'entreprise en démocratie?

5<sup>e</sup> séminaire franco-québécois

Par Marie-Andrée Caron

**Les cahiers de la CRSDD - collection recherche  
No 06-2008**

Les cahiers de la CRSDD  
Collection thèses et mémoires • No 06-2008

Faut-il se défaire de la responsabilité pour  
faire entrer la responsabilité sociale  
de l'entreprise en démocratie?

5<sup>e</sup> séminaire franco-québécois

Par Marie-Andrée Caron

ISBN:2-923324-89-7

Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008.

**CHAIRE**

**de responsabilité  
sociale et de  
développement durable**

**ESG UQÀM**

École des sciences de la gestion  
Université du Québec à Montréal  
Case postale 8888, Succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada  
[www.crsdd.uqam.ca](http://www.crsdd.uqam.ca)

## Table des matières

Introduction .....	2
Le rapport de performance sociétale de l'entreprise – objet de la controverse .....	4
Modernisation écologique de l'économie – acteurs et actants.....	5
Les NMSÉ.....	6
Le marché de l'expertise RSE.....	7
Le gestionnaire de la RSE – producteur du rapport de performance sociétale.....	8
Le cadre de divulgation de la GRI.....	9
Le forum hybride comme principe d'action – espace d'interaction .....	11
Traduction et représentations sociales pour une conception intersubjective de la RSE – opérationnalisation des interactions .....	13
Mise à l'épreuve de l'objectivité de l'information divulguée et construction d'une information pertinente – Expérimentation concrète d'un forum hybride.....	16
Conclusion.....	20
Références bibliographiques.....	24

*La nature est l'obstacle principal qui gêne depuis toujours le développement de la parole publique.*  
– (Latour, 1999, p. 21)

*La nature, ce corps inventé pour rendre la politique impuissante.*  
– (*Idem*, p. 49)

## **Introduction**

Si les concepts de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et de développement durable sont largement associés depuis la production du rapport de la Commission Brundtland, il est encore malaisé aujourd'hui de concevoir et de comprendre leur articulation. Les trois dimensions usuelles du développement durable<sup>i</sup> relèvent de politiques publiques du niveau macrosociétal, alors que la RSE implique des pratiques d'entreprises au niveau microéconomique (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007; Milnes et Gray, 2007)<sup>ii</sup>. S'ouvre alors pour l'entreprise un vaste espace d'interprétation « libre », encouragé par un mouvement complexe de normalisation où l'« auto » est à l'honneur (Berns et Jeanmart, à paraître). La RSE s'apparente à un self-service d'autoproduction de normes et de certificats de bonne conduite, permettant à l'entreprise de s'autoproclamer « responsable » et à des acteurs sociaux de s'autoproclamer « experts de la RSE ».

Pasquero (2005) voit dans l'ambiguïté et le flou conceptuel entourant la RSE la source renouvelée d'un débat démocratique, alors que d'autres s'inquiètent de ne jamais voir éclore ce débat et soutiennent que derrière le mot « responsabilité sociale » il y a une transformation majeure, celle d'« un affaiblissement du dialogue social et même du rôle des lois sociales qui sont

détournées, déplacées vers ce qu'on appelle les parties-prenantes » (de la Broise, 2006, p. 16). L'auteur soutient que si la RSE traite des questions sociales, elle tend à le faire en dehors du lien avec les partenaires sociaux traditionnels et particulièrement les syndicats.

Ce qui suggère la question suivante : si *la* responsabilité était ce qui gêne la parole publique, comme le soutient Latour (1999) à propos de *la* nature<sup>iii</sup>? Ou, dit autrement, si, comme le suggère de la Broise (2006), *la* responsabilité avait permis à l'entreprise de dégager avec la notion de « parties prenantes » une catégorie à la fois forte et vide pour justifier ses activités et évacuer des responsabilités plus réelles et plus contraignantes envers des groupes bien précis, comme les syndicats par exemple<sup>iv</sup>? Si *la* responsabilité était alimentée par un marché lucratif constitué d'experts qui s'autoproclament experts de la RSE (Acquier et Gond, 2006) qui tirent leur puissance de l'absence de débat politique structuré?

Cette communication s'appuie sur les résultats d'une étude empirique qui s'inscrit dans un programme de recherche qui vise l'étude du sens donné par l'entreprise à ses pratiques de divulgation en matière de RSE. Nous proposons de déconstruire les incertitudes soulevées par la production du rapport de performance sociétale, en interrogeant au sein d'un même forum chercheurs et praticiens<sup>v</sup> de la divulgation, pour la faire entrer en controverse. Notre propos est ici essentiellement théorique, mais des résultats empiriques seront présentés à titre d'illustration dans la deuxième partie. La première partie de cette communication se divise de la façon suivante. La section suivante présente l'objet de la controverse, *le rapport de performance sociétale*. Partant de là, nous présenterons les acteurs et actants de la modernisation écologique de l'économie, pour ensuite leur offrir un forum hybride comme espace d'interaction. Nous proposerons enfin les concepts de "représentations sociales" et de "traduction hospitalière" pour

opérationnaliser leurs échanges et réfléchir sur le potentiel régulateur du forum hybride comme espace d'action dialogique.

### **Le rapport de performance sociétale de l'entreprise – objet de la controverse**

Des chercheurs ont montré que malgré que la production d'un rapport de performance sociétale ne soit pas purement « libre » et obéisse à une certaine régulation, son contenu est largement imbriqué dans les structures de sens de l'entreprise (Caron et Turcotte, 2005). De la Broise (2006) voit dans ce récit l'émergence d'une connivence entre l'entreprise et la société civile, « avec ce que cette reconnaissance mutuelle suppose potentiellement de complicité et d'indulgence » (de la Broise, 2006, p. 44). De cette connivence naît un semblant d'accord, c'est-à-dire un compromis qui est en fait issu d'un verrouillage du sens donné à la RSE. Ces études lèvent ainsi le voile sur la domination de l'entreprise dans le jeu de la divulgation, espace ludique dans lequel elle dispose des ressources nécessaires pour s'offrir tout l'appareillage requis pour calquer le sens de la RSE sur ses propres structures de sens, mais aussi pour l'assimiler à ses activités traditionnelles, voire pour intervenir dans la construction de l'appareillage de normalisation. Ce qui explique pourquoi il est davantage question dans le rapport de performance sociétale « d'entreprise durable » que de développement durable.

Aussi il apparaît de plus en plus évident que si le dialogue annoncé entre l'entreprise et ses parties prenantes tarde à éclore (Unerman, 2007), la production du rapport de performance sociétale se joue largement à l'interne, par la prise en compte des perceptions des acteurs de l'organisation et leur implication dans un processus d'évaluation et d'amélioration des pratiques (Bodet et Lamarche, 2006). Le rapport de performance sociétale est d'ailleurs qualifié d'instable pour rendre compte des dynamiques à l'œuvre dans sa production (Huët, 2006).

Des problèmes de quantification, de mesure, d'évaluation et de délimitation affaiblissent le contenu de ce rapport, qu'il soit *unidimensional indicators* ou *multidimensional indicators*, *input only* ou *input/output* (Berthoin-Antal, Dierkes, MacMillan et Marz, 2002). Il est par conséquent conceptualisé comme un artefact (Caron et Turcotte, 2005), une mise en récit « nouveau genre » de l'entreprise (D'Almeida, 2006), une co-énonciation improbable (de la Broise, 2006), un exercice complexe et coûteux (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007). Or il est appelé en revanche à jouer un rôle structurant pour établir de nouveaux compromis, dans la mesure où l'entreprise l'utilise pour réfléchir sur ses pratiques en matière de RSE, sur ce qui devrait être fait, ce qui est faisable et la façon de le mettre en place (Bodet et Lamarche, 2006).

Or avec la production d'un rapport de performance sociétale, l'entreprise donne prise à une critique perpétuelle, comme le soulignent Berns et Jeanmart : « elle a opté pour une obligation de discours sur ses pratiques dans laquelle elle est prise comme dans une toile d'araignée parce que précisément ce discours sur soi est sans borne fixe, sans critère pour assurer de sa véracité et qu'il peut donc sans cesse être mis en doute dans les "vérités" qu'il croit exprimer » (Berns et Jeanmart, à paraître). Les auteurs soulignent que l'entreprise se retrouve ainsi non pas tant devant un espace de liberté mais plutôt un espace de contrôle infini par les observateurs externes et internes de l'entreprise.

Nous voulons investir cet espace de critique perpétuelle pour ouvrir le débat sur la pertinence de l'information produite dans le rapport de performance sociétale. Mais rencontrons d'abord acteurs et actants<sup>vi</sup> de la modernisation écologique de l'économie.

### **Modernisation écologique de l'économie – acteurs et actants**

Un accord semble se dessiner entre les acteurs de la modernisation écologique de l'économie pour une réarticulation

des interactions entre l'État, la société civile et l'entreprise (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007), dans le but de redéfinir les conventions sociales qui sous-tendent le système socioéconomique actuel pour l'amener à considérer la fragilité des écosystèmes (Gendron, 2007) et convier l'entreprise à rendre des comptes sur sa performance en matière de développement durable (DD). Mais pour Gendron (2007) le compromis ne peut être que temporaire puisqu'il implique des acteurs dominés qui tenteront d'échapper à la domination d'acteurs dominants. La présence accrue des nouveaux mouvements sociaux économiques (NMSÉ) en témoigne.

### **Les NMSÉ**

L'émergence des NMSÉ correspond à une nouvelle ère de l'action collective qui s'est déplacée du champ politique vers l'économique, pour réinvestir la « transaction économique » d'un contenu et d'une signification sociopolitique (Gendron, 2004). L'auteure montre que l'articulation entre le social et l'économique dévolue à l'État providence dans le schéma fordiste est rapatriée par des acteurs sociaux désireux de la redéfinir.

Les NMSÉ président ainsi à l'instauration de nouveaux espaces de dialogue et de régulation sociale en marge des espaces institutionnels traditionnels, et même à la périphérie des pouvoirs centraux. Les investissements responsables<sup>vii</sup> par exemple peuvent être analysés comme une appropriation du champ de l'économie par la société civile. Ces acteurs sociaux participent à une structuration sociale et politique du marché en fonction de laquelle les entreprises sont évaluées selon de nouveaux paramètres (*Global reporting initiative*, certifications, agences de notation, etc.). La production d'un rapport de performance sociétale ne peut donc être totalement volontaire dans la mesure où elle émerge de pratiques qui s'inscrivent dans un cadre de dialogue social et répondent ainsi à une certaine « nécessité ».

En revanche, il faut bien voir le caractère temporaire et fragile de l'action des NMSÉ et le danger de l'émergence d'une multitude

de régulations autonomes (Gendron, 2006). Ces mouvements peuvent aussi être vus comme constitutifs d'une niche de marché, plutôt que d'un réel mouvement social capable d'exercer une influence sur le système juridique. Blésin (à paraître) a bien montré que si les NMSÉ nous invitent à renouer avec l'utopie, se pose en même temps la question de la fragilité de ces mécanismes. Mais ces nouvelles institutions se présentent comme le résultat d'un certain dialogue social et scellent, pour un moment, un compromis entre les différents acteurs concernant le contenu de la responsabilité sociale de l'entreprise et les attentes en matière de reddition de compte.

En parallèle à l'action des NMSÉ, un marché de l'expertise RSE émerge pour permettre à l'entreprise d'instrumentaliser la RSE, en marge du référentiel comptable traditionnel de reddition de comptes.

### ***Le marché de l'expertise RSE***

Profitant de la souplesse et de la malléabilité des concepts de RSE et de développement durable, un espace de marchandisation de la RSE émerge (Acquier et Gond, 2006; Vogel, 2006) habitué par des acteurs sociaux qui s'autoproclament experts de la RSE. Si ce marché de l'expertise RSE se développe largement en marge du champ de production de connaissances scientifiques, de multiples disciplines y sont représentées par des professionnels issus notamment de la comptabilité, du droit ou de la communication. Ce marché lève le voile sur le caractère innovant et expérimental des pratiques de gestion et de divulgation en matière de RSE, mais surtout les risques de verrouillage du concept de RSE.

Tout se passe comme si l'objectivité de l'information reposait sur des acteurs sociaux qui s'autoproclament experts de la RSE, alors qu'elle devrait en fait résulter de la mise à l'épreuve de l'information produite par les acteurs concernés par le développement durable. Ces experts sont des porte-parole (Latour, 1999) de la RSE et comme pour tout porte-parole il

convient de mettre en doute leur conception du non-humain qu'il représente. Il est donc impératif que le chercheur s'intéresse au savoir distribué développé au sein de ce marché pour le gestionnaire de la RSE.

### ***Le gestionnaire de la RSE – producteur du rapport de performance sociétale***

Pour les chercheurs de la théorie comptable positive, un rapprochement entre la théorie et la pratique est difficilement envisageable, puisqu'ils se placent dans une perspective individualiste méthodologique (Colasse, Saboly et Turrillo, 2001), conceptualisant d'entrée de jeu le rapport de performance sociétale comme un optimum, i.e. un *one best way* (Synnestwedt, 2001) résultant de l'analyse coûts/bénéfices. Ces chercheurs ont bien montré le rôle crucial du gestionnaire dans l'établissement de la stratégie de communication de l'entreprise (Cormier, Gordon et Magnan, 2004; Henriques et Sadorsky, 1999; Lerner et Fryxell, 1994; Roberts, 1992), mais leur action se résume à une gestion des parties prenantes qui se fait de manière largement isolée, sans le concours de gestionnaires d'entreprises concurrentes ou simplement productrices de ce même type d'information. Le gestionnaire de la RSE serait obnubilé par la crainte du vol d'informations confidentielles, attentif au contrôle des coûts exclusifs<sup>viii</sup>.

En revanche, avec les courants interprétatif et critique, la production du rapport de performance sociétale s'inscrit dans une perspective holiste méthodologique (Colasse, Saboly et Turrillo, 2001). Cette perspective place les choix du gestionnaire dans leur contexte politique, social et institutionnel. Igalens (2006) explique la vague de publication de rapports de performance sociétale des dernières années par un mimétisme organisationnel propre à la théorie néo-institutionnelle. Ces deux courants se distinguent toutefois par la place accordée respectivement au consensus ou aux rapports de pouvoir, mais tous deux reconnaissent la pluralité des représentations de la RSE, contrairement à l'optimum de la théorie positive.

Ce qui nous amène à voir le gestionnaire de la RSE comme un acteur socialement situé qui interagit à travers un réseau de contraintes [du type *homo ludens*] et non pas, comme le sous-entend le paradigme de l'économie de l'information, un sujet marchand homogène [du type *homo economicus*]. L'existence de telles contraintes modèlent leur logique d'action (Gendron, 2006), qui ne peut être réduite à une rationalité aussi simple que celle sur laquelle est fondé le paradigme de l'économie de l'information comptable. Parmi ces contraintes (et ressources) figurent les dispositifs d'instrumentation de la RSE, comme objets de la modernisation écologique de l'économie.

### **Le cadre de divulgation de la GRI**

Cinq cadres d'instrumentation de la RSE sont largement reconnus dans la littérature et en pratique : 1. *Global Reporting Initiative* (GRI), 2. *International Standards Organization* (ISO) *14000 series of standards*, 3. *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD), 4. *Institute of Social and Ethical Accountability* (AA1000) *standards* et 5. *Sustainability Integrated Guidelines for management* (SIGMA) *project*. Or le cadre de divulgation de la GRI<sup>ix</sup>, le dispositif largement le plus populaire<sup>x</sup>, est un bel exemple de pragmatisme (Tinker et Gray, 2003). Il a réussi à pénétrer l'univers de l'entreprise en moins de 5 ans, alors que la comptabilité sociale ne jouit toujours pas de la légitimité escomptée dans ce milieu (Everett, 2004), après plus de 40 ans d'existence.

Si ce cadre prend appui sur le référentiel comptable traditionnel pour l'énoncé des qualités fondamentales de l'information<sup>xi</sup>, il se réfère davantage à un système de management qui repose sur l'apprentissage d'une dynamique relationnelle [éventuellement avec les parties prenantes], qu'à un système de reddition de comptes solide, et constitue dans ce contexte un référentiel de gestion plus dynamique que normatif (Quairel, 2004).

Les lignes directrices de la GRI forment en fait un objet intermédiaire qui permet de créer un lien entre les acteurs sociaux largement divergents des mouvements de création de sens (e.g. les NMSÉ, le marché de l'expertise RSE, le gestionnaire de la RSE) de la modernisation écologique de l'économie. Cet objet facilite l'expérimentation concrète de la RSE, capable d'offrir à la fois souplesse, pour que chacun y trouve son compte, et crédibilité, pour que plusieurs veuillent y adhérer confiant en sa capacité de réunir ou de constituer un monde commun. La GRI tire aussi toute sa puissance de la possibilité pour le gestionnaire d'être rassuré par la mise en place de repères à vocation universelle, qui lui permettent du même coup d'invoquer l'unicité des situations auxquelles il est confronté (Berry, 1983).

Ce cadre de divulgation constitue à ce titre un objet-frontière, défini par Star et Griesemer (1989) comme: « [...] *an analytic concept of those scientific objects which both inhabit several intersecting worlds [...] and<sup>xii</sup> satisfy the informational requirements of each of them. Boundary objects are objects which are plastic enough to adapt to local needs and the constraints of the several parties employing them, yet robust enough to maintain a common identity across sites* » (Star et Griesemer, 1989, p. 393). Cet objet a comme caractéristique essentielle de pouvoir servir plusieurs intérêts : ceux du gestionnaire de la RSE pour bien mettre en évidence la spécificité de son entreprise, de manière « objective » aux yeux du destinataire de ce rapport dont le but est tout autre, celui d'évaluer l'empreinte écologique de l'entreprise (Wackernagel et Rees, 1996).

Adams et Narayanan (2007) ont bien montré que l'objectivité de ce cadre se construit dans le dialogue: « *without a robust stakeholder dialogue and reporting process [...] reporting guidelines may be used as a legitimating exercise by organizations that report the minimum required in such guidelines but omit material impacts not specifically covered by*

*them* » (Adams et Narayanan, 2007, p. 83). Nous avons constitué un forum hybride réunissant des chercheurs et des praticiens pour en débattre.

Nous retenons des NMSÉ l'idée voulant qu'un investissement de l'économique par le politique est en cours et donne lieu à de nouvelles formes d'expérimentation de nouveaux possibles qui mettent en lumière la dimension plus actantielle et moins institutionnelle de ces mouvements, face au défi de trouver de nouvelles solutions (Blésin, à paraître). Le marché de l'expertise RSE instrumentalise la performance sociétale de l'entreprise et place le gestionnaire de la RSE au cœur d'un nouvel espace d'interprétation. Un forum hybride constitue un espace d'action privilégié où se joue l'élaboration de solutions innovantes là où les traits de l'objet à construire demeurent flous et controversés.

### **Le forum hybride comme principe d'action – espace d'interaction**

Le concept de « forum hybride » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) fait référence à des espaces ouverts où des acteurs sociaux se mobilisent pour débattre de choix techniques qui engagent le collectif. Les situations débattues à l'intérieur de ces forums se caractérisent par une absence de connaissances scientifiques et le débordement du politique par des questions indécidables. Une controverse naît de la divergence des perspectives développées par les experts, celles défendues par les citoyens engagés ou ordinaires et les choix produits par les élus. Bien plus qu'une procédure de consultation publique, c'est la formation et la conception d'un monde commun qui constitue la force de ces procédures dialogiques.

Le forum hybride est donc un lieu privilégié pour opérer une mise à l'épreuve du sens donné à la RSE et construire une intersubjectivité (Schütz, 2000) à propos de l'information à produire. Le forum hybride permet non seulement les

croisements interdisciplinaires, mais aussi des croisements entre chercheurs et praticiens et entre experts et profanes. Ces croisements visent à permettre aux parties concernées d'intervenir dans la conception d'une RSE qui ne soit pas portée uniquement par des experts autoproclamés, et surtout pour que le sens donné par ces experts à la RSE soit mis à l'épreuve.

Prendre des mesures, en vertu du principe de précaution vise à clarifier le flou définitionnel entourant la RSE pour tenter de surmonter la difficulté de sa mesure et pallier l'absence de méthodes claires pour son déploiement et son contrôle. Les problèmes environnementaux se caractérisent essentiellement par une interpénétration entre la construction scientifique et la construction sociale. L'énoncé du problème décisionnel archétypique en matière d'environnement se caractérise par une carence en certitude scientifique sur la qualité des phénomènes, sur leurs causes, sur leurs conséquences, mais aussi par l'impossibilité de reporter les décisions jusqu'à l'éventuelle date future où des certitudes scientifiques seraient acquises sur ces différents points (Godard et Salles (1991) in Gendron (2006)).

Nous visons deux objectifs avec ce forum : 1. dé/confiner la recherche sur la RSE dans une perspective dialogique et de recherche-action, la faire sortir des laboratoires; 2. permettre aux acteurs sociaux experts et profanes de se rencontrer et de doter les profanes d'un espace légitime de prise de parole et d'action. À l'instar de Cooper et Owen (2007), nous voulons établir « (...) *the conditions of an ideal speech situation and for dialogue* » (Cooper et Owen, 2007, p. 653). En ce qui concerne le premier objectif, la création d'un forum hybride permet au chercheur de capter le savoir distribué<sup>xiii</sup> qui lui échappe. En effet, à l'instar de beaucoup de nouveaux champs de connaissances, une portion importante du savoir en matière de RSE se développe hors du milieu universitaire (Acquier et Gond, 2006), complexifiant la définition de la pertinence de l'information produite.

Acteurs et actants de la modernisation écologique de l'économie sont en place, nous leur avons offert un espace de dialogue pour débattre du contenu de l'objet controversé [le rapport de performance sociétale]. Nous devons dès à présent nous doter de concepts opératoires pour réfléchir sur le potentiel régulateur de leurs échanges.

### **Traduction et représentations sociales pour une conception intersubjective de la RSE – opérationnalisation des interactions**

La rencontre d'acteurs sociaux aux origines variées au sein d'un même forum, appelé forum hybride, et la canalisation de leurs représentations divergentes posent un problème de traduction. Si ce phénomène a été abondamment étudié par la sociologie de la traduction (Callon, 1986; Latour, 1987), nous proposons ici de le regarder sous une perspective plus près de la philosophie du droit à partir des travaux de Ost (à paraître; 2003).

Ost (à paraître) met en lumière la différence entre une traduction hospitalière [capable de penser le dialogue sur la pertinence de l'information comptable], par opposition à une traduction hégémonique [résultante de l'objectivité de surplomb de la responsabilité]. Une traduction hospitalière implique un véritable rapport à l'autre et permet de concevoir la RSE comme une œuvre à construire dans l'interlocution. Pour éviter les pièges d'une traduction de surplomb, universalisante et inhospitalière, une mise sous tension est requise, comme celle opérée au sein des forums hybrides, de laquelle chacun n'en ressort pas indemne (Ost, à paraître). Ost prévient des risques d'un semblant de traduction. Une traduction qui se fait dans le respect d'autrui consiste à établir une universalisation à partir de spécificités, pour parvenir à une construction sociale de l'universalité. En sens, l'intersubjectivité est préférable à l'objectivité de surplomb, définie à partir de principes et de

critères qui seraient étrangers aux représentations des NMSÉ, par exemple.

Pour que les interactions entre acteurs sociaux de la modernisation écologique de la gestion puisse engendrer la formation et la conception d'un monde commun intersubjectif qui dépasse largement une procédure de consultation publique, le forum hybride doit prendre la forme d'un espace où les acteurs forment un public au sens de Dewey (1927) qui essaie de se définir, de s'organiser, de se doter de capacités politiques pour dépasser le simple ressenti et faire de l'« objet » qui pose problème et de ses conséquences un véritable *problème public*<sup>xiv</sup>. Pour ce faire, le forum doit mobiliser les acteurs dans une recherche collaborative, coopérative et devra déboucher sur un « objet » doté d'une signification partageable, d'une véritable représentation sociale au sens de Dewey (1927), c'est-à-dire dont l'élargissement des dimensions prend en compte les enjeux sociétaux de toutes les parties concernées.

Les représentations sociales (Jodelet, 1989) comportent à cet égard un double avantage : 1. celui d'être perceptibles, puisqu'elles « circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux » (Jodelet, 1989, p. 48) et celui d'être canalisables, elles agissent comme un noyau structurant car la « naturalisation » des notions « leur donne valeur de réalités concrètes directement lisibles et utilisables dans l'action sur le monde et les autres » (Jodelet, 1989, p. 72). Dit autrement, les représentations sociales sont traitées à la fois comme champ structuré et comme noyau structurant. Elles permettent de saisir la place ou la position sociale qu'occupe l'acteur, puisque les fonctions qu'il remplit, déterminent les contenus représentationnels et leur organisation, à partir du rapport idéologique qu'il entretient avec le monde extérieur. Cet exercice de mise au jour des représentations canalise, structure, oriente le sens donné à la responsabilité sociale. Les représentations

servent d'ancrage à l'instrumentalisation du savoir en lui conférant une valeur fonctionnelle pour l'interprétation et la gestion de l'environnement.

Un forum hybride constitue donc un lieu capable d'endiguer la pluralité des représentations sur le sens à donner aux pratiques de divulgation et sur le contenu du rapport de performance sociétale. Il s'agit à travers ce forum de parvenir à accroître le potentiel régulateur des pratiques de divulgation en matière de RSE pour en faire une véritable reddition de comptes, mais de manière à respecter la diversité des points de vue et à rechercher l'objectivité à l'intérieur de cette diversité. Notre démarche repose sur le précepte voulant que « la communauté d'un système de valeurs ou de représentations constitue un principe d'action, c'est-à-dire une forme institutionnelle capable de canaliser les comportements dans les cas où une routine ou une convention tacite de comportement vient se substituer à la diversité potentielle des initiatives individuelles » (Gendron, 2006, p. 59).

La responsabilité désamorce en quelque sorte la démocratie, l'empêche de faire son travail de création d'un collectif lorsqu'elle valorise l'objectivité [la vérifiabilité] au détriment de la pertinence. La penser autrement consiste à rejeter sa quête d'objectivité de surplomb, pour l'étudier d'un point de vue pragmatique comme un collectif en expansion dont l'ajout de non-humains ne règle pas le problème de leur assemblage (Everett, 2004; Tinker et Gray, 2003; Latour, 1999). Les différentes facettes de la RSE se profilent et mettent en jeu le collectif dans l'assemblage des humains et non-humains qu'elles impliquent. Il s'agit donc de rendre à nouveau visibles les appareillages qui permettent de dire quelque chose [de débattre] sur le contenu du rapport de performance sociétale et sur le sens à donner aux pratiques de divulgation.

## **Mise à l'épreuve de l'objectivité de l'information divulguée et construction d'une information pertinente – *Expérimentation concrète d'un forum hybride***

Le forum hybride tire sa justification de l'extraction du sens des pratiques de divulgation en matière de RSE par la mise sous tension qu'il rend possible, mais aussi de la traduction comme œuvre à construire dans l'interlocution dont il est l'espace privilégié, pour nous permettre de capter et d'explorer le savoir distribué dont il est l'hôte. Pour le constituer nous avons réuni plus d'une vingtaine de chercheurs<sup>xv</sup> et praticiens. Les praticiens sont incarnés par le gestionnaire de la RSE, le *destinataire*<sup>xvi</sup> du rapport de performance sociétale et l'expert (le directeur de STRATOS<sup>xvii</sup> et celui de la GRI<sup>xviii</sup>).

Nous nous sommes attachés à mettre en évidence le caractère pluriel des pratiques de divulgation, par la mise en évidence des multiples agencements, parfois contradictoires, requis pour «décider» du sens à leur donner, c.-d.: 1. *pourquoi* produire un rapport de performance sociétale, 2. à *qui* s'adressera ce rapport, *qui* sera impliqué dans sa conception, 3. de *quelles* informations il sera composé et enfin 4. dans quelle mesure il s'appuiera sur *les lignes directrices de la GRI*. Les agencements mis en forme par le gestionnaire pour résoudre ces incertitudes montrent une traduction de la RSE en termes de risques extra financiers et de valeur pour l'entreprise. Il invoque les recherches *qui ont montré qu'il y avait une corrélation positive entre la rentabilité financière à long terme et la gestion de risques extra financiers, soit les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. (...) Selon une étude du Global Environmental Management Initiative (GEMI), la valeur réelle d'une entreprise est associée à la valeur des actifs à laquelle on ajoute une valeur intangible qui comprend ce qui est fait pour protéger l'environnement, la santé et la sécurité de nos employés. La rentabilité financière de l'entreprise est un pré-requis: si on n'est pas profitable ou viable, on n'a aucune chance de participer au développement durable. Notre entreprise est en activité depuis*

*125 ans, pour que la société soit durable, il faut des entreprises durables et c'est en prenant nos responsabilités qu'on devient durable. Pour le gestionnaire, l'actionnaire est le premier acteur à satisfaire, viennent ensuite les communautés où on est présent pour augmenter les standards d'emplois. Latour (1999) montre comment l'écologie politique remet en cause ce qu'il appelle cette « hiérarchie des êtres »<sup>xix</sup>.*

Les incertitudes soulevées ici concernent le *qui* et mettent en scène deux groupes d'acteurs, d'abord ceux qui participent à la production du rapport de performance sociétale et ensuite ceux à qui il est destiné. Le gestionnaire se questionne ici sur deux points: Est-ce que les gens de la base doivent être impliqués dans la production de ce rapport ou seulement la haute direction? Est-ce que les partenaires commerciaux sont impliqués dans la démarche de production du rapport, à quel moment et jusqu'à quel point? Mais qu'il s'agisse des collaborateurs ou des destinataires, le gestionnaire souligne que les rapports de performance sociétale ne peuvent être porteurs que dans la mesure où les acteurs concernés comprennent en quoi consiste le développement durable ou la RSE et savent lire l'information divulguée. Faire connaître le développement durable et la contribution de l'entreprise au grand public est donc l'un des objectifs visés par le gestionnaire de la RSE, mais il vise également une sensibilisation à l'intérieur de l'entreprise, auprès des employés comme de la haute direction. Le gestionnaire s'attribue en quelque sorte un mandat éducatif et se donne du coup l'occasion de transmettre sa vision de la RSE et du développement durable. Beck (2003) a bien mis en évidence la dimension pédagogique de la domination, toute relation d'hégémonie ayant forcément besoin d'une dimension éducative pour se justifier.

Les incertitudes concernant le *quoi* montrent bien l'intérêt du gestionnaire du rapport pour des indicateurs taillés sur mesure et surtout des indicateurs proactifs<sup>xx</sup> qui mettront en valeur sa bonne volonté, comme témoins des efforts consentis par son

entreprise pour inscrire ses activités dans une démarche de durabilité, plutôt que ceux qui leur demandent de fournir des résultats ponctuels. Plusieurs gestionnaires se sont donc lancés dans une opération de création d'indicateurs qui bénéficiera d'une consultation élargie de manière à ce que le rapport propose non seulement des indicateurs de la GRI, mais aussi des « indicateurs maison ». Ces gestionnaires envisagent un important travail quant à la structure du rapport et à la contribution des personnes concernées par sa production.

Mais un gestionnaire déplore la qualité variable des indicateurs présentés dans les rapports, *certaines indicateurs sont faciles à publier sans toutefois être garants d'une performance exceptionnelle*. Aussi le contenu, le support matériel du rapport, les ressources qui lui sont allouées et l'expertise du gestionnaire en la matière varient énormément d'un gestionnaire à l'autre. L'un des gestionnaires publie une sorte de magazine, constitué d'articles rédigés par des employés ainsi que des partenaires commerciaux. Les sujets traités sont ici choisis sur une base « ad hoc », en fonction des initiatives promues par chacune des composantes de l'entreprise au cours de l'année. Un tel document se distingue du rapport de performance sociétale d'un autre gestionnaire qui atteint pas moins de 700 pages. Les lignes directrices de la GRI sont-elles en mesure de servir les intérêts du destinataire du rapport produit? Ce qui questionne la moitié de la vocation attribuée à ce cadre. Si certains y voient une justification à l'élaboration d'une réglementation plus serrée (Gendron, 2006), de laquelle les entreprises elles-mêmes peuvent tirer avantage (Porter et van der Linde, 1995), d'autres montrent que la loi, toute indispensable qu'elle soit en l'occurrence, demeurera toujours une solution imparfaite<sup>xxi</sup> (Pasquero, 2005).

Si les *lignes directrices de divulgation de la GRI*, un non-humain qui instrumentalise le rapport entre le gestionnaire de la RSE et le destinataire du rapport de performance sociétale, se veulent universelles, elles laissent beaucoup de latitude au gestionnaire

pour exprimer sa spécificité. En effet, si le gestionnaire valorise ce cadre pour son caractère universel *garantissant une certaine complétude du rapport*, son objectivité et le balisage qu'il rend possible avec les autres entreprises, il l'utilise surtout pour sa souplesse. La plupart d'entre eux complètent ces lignes directrices de divulgation par des suppléments sectoriels et adaptent, traduisent et redéfinissent les indicateurs de la GRI, toujours dans le but de mettre en valeur la spécificité de leur entreprise.

Au moment où les lignes directrices de la GRI lui sont proposées, le gestionnaire jouit déjà d'une longueur d'avance par sa solide expérience en matière de normes de gestion (ISO etc), il cherche à aller plus loin que ce cadre comme le souligne un gestionnaire, *à force de s'en inspirer comme on l'a fait avec ISO (...) nous allons trouver des indicateurs proactifs*. De plus, si pour certains, l'application des lignes directrices de la GRI est un problème de ressources (souvent largement insuffisantes), un autre gestionnaire a à son actif un historique de communication en matière d'environnement qui date de plus de 35 ans et dispose à cette fin d'un large bassin de ressources.

Pour les gestionnaires qui ont passablement de ressources à allouer à la production de ce rapport et qui ont développé une expertise de longue date en matière d'information non-financière, l'enjeu principal est la traduction de leur spécificité à travers ces indicateurs universels, pour eux *un équilibre est à trouver entre les points intéressants issus de nos réalisations annuelles et le discours à tenir afin de justifier notre prose en matière de responsabilité par rapport aux différents volets du développement durable*. Finalement, la fréquence de divulgation du rapport de performance sociétale connaît aussi des variations importantes, allant d'un rapport mensuel à un rapport annuel, et elle semble dépendre davantage des contraintes internes de l'entreprise, que d'une requête exprimée par le destinataire de ce rapport, que le gestionnaire connaît, finalement, encore très peu.

## Conclusion

Le sens donné à la divulgation en matière de RSE restitué par la déconstruction des incertitudes propres à la production d'un rapport de performance sociétale se résume ainsi : le pourquoi on le veut *lucratif*, le qui on le *forme*, le quoi on le rend *spécifique* et le comment on l'espère le plus *souple* possible.

Penser autrement la responsabilité consiste à rendre visible les controverses dont elle est l'hôte et le sens multiple des pratiques de divulgation, pour ne pas se laisser bernier par le caractère glorieux des initiatives et débattre de la manière dont l'entreprise accomplit l'« auto » de la RSE. Pour tout dire il s'agit de soumettre ses initiatives à un débat politique structuré, de les mettre en collectif. Pour ce faire, il faut profiter de l'attrait de l'entreprise pour « l'auto », de la valorisation de son autonomie de choix et d'initiatives propre à la RSE<sup>xxii</sup>, pour ensuite assouplir sa conception de sa souveraineté décisionnelle et canaliser ses initiatives par des mesures collectives<sup>xxiii</sup>.

Le sens donné aux pratiques concrètes de divulgation donne à voir un collectif en expansion, caractérisé par une multiplicité d'humains et de non-humains, soit :

- ✓ Un objet instable à construire;
- ✓ Une association convaincue qu'elle peut s'en servir pour accroître sa valeur;
- ✓ Une association désireuse de se comparer à ses homologues, voire de les dépasser;
- ✓ Des acteurs internes mis à contribution pour la cueillette des informations à divulguer à l'aide d'indicateurs ou autrement (images, textes, graphiques, etc.) (relativement aux respects de normes sectorielles, réglementation, etc.);
- ✓ Un cadre de divulgation (les lignes directrices de la GRI) comme objet-frontière auquel se lient des associations d'humains et de non-humains;
- ✓ Des indicateurs proactifs et des indicateurs maison;

Faut-il se défaire de la responsabilité pour faire entrer la responsabilité sociale de l'entreprise en démocratie?

---

- ✓ Un savoir distribué tacite et explicite dont dispose les associations à partir de leur expérience en matière de normes de gestion de toutes sortes (ISO, etc);
- ✓ Des ressources souvent importantes allouées à la RSE;
- ✓ Des associations mues par le *soft law*<sup>xxiv</sup>.

Les savoirs distribués élaborés par le gestionnaire en collaboration avec les experts de la marchandisation de la RSE pour régler l'association de ces humains et non-humains constituent pour le chercheur des filons à infiltrer pour comprendre le sens que l'entreprise donne à ses pratiques de divulgation et le rapprocher de ce que ces pratiques représentent pour le destinataire du rapport. Mais les savoirs développés en matière de RSE renferment toujours le risque de suspendre le débat politique, à défaut de procédures de délibération adéquatement structurées.

Quelles propriétés aurait la responsabilité, si elle n'avait plus la capacité de suspendre la discussion publique?

Le chercheur a ici une place centrale à prendre comme catalyseur d'une régulation plurielle ou néo-pluraliste (Shenkin et Coulson, 2007), en vue de résoudre l'énigme de l'association des humains et non-humains de la RSE, autrement dit faire en sorte que la multiplicité des pratiques de RSE donne à voir des distinctions nouvelles:

- ✓ Convocation des destinataires du rapport de performance sociétale et mise en débat de leurs attentes au sein d'un forum hybride;
- ✓ Détournement des efforts d'enrôlement du destinataire du rapport pour assurer une traduction hospitalière de ses spécificités, dans une logique de *pluriholders*;
- ✓ Neutralisation de la supériorité par les ressources en mettant l'accent sur la problématisation publique du sens donné aux pratiques de divulgation (atténuation de l'effet

- du support matériel par une centration sur la problématisation de la RSE);
- ✓ Engagement du chercheur (Bebbington, Brown, Frame et Thomson, 2007) et réflexivité sur son propre *habitus* comme chercheur (Everett, 2004), sur son rôle de porte-parole et sur sa capacité à développer un sens de l'audience (Stubbs, 2000);
  - ✓ Mise en évidence du rôle de porte-parole de l'expert et qualification de son action (d'après une gamme allant du doute le plus complet à la plus totale confiance);
  - ✓ Élaboration de propositions<sup>xv</sup>;
  - ✓ Ouverture au profane de la controverse « scientifique » entourant la responsabilité.

Il n'existe pas plus de responsabilité, qu'il n'existe de nature, mais des non-humains qui parlent, c'est-à-dire des objets controversés et des scientifiques qui les font parler. Ouvrir le débat pour instaurer et maintenir un collectif structuré en matière de RSE permettra en retour de questionner la compétence des experts autoproclamés. Une deuxième phase est prévue, pour la conduite de ce projet, afin d'accroître notamment la variété des acteurs en présence et d'inclure par exemple des ONG, à la demande des entreprises elles-mêmes.



## Références bibliographiques

- ACQUIER, A. et J.P. GOND, 2006, «Les enjeux théoriques de la marchandisation de la responsabilité sociale de l'entreprise», *Revue Internationale de gestion*, Vol. 31, N° 2, p. 83-91.
- ADAMS, C et V. NARAYANAN, 2007, «The 'standardization' of sustainability reporting», in UNERMAN, J., BEBBINGTON, J and O'DWYER, B. [sous la dir.], *Sustainability accounting and accountability*, Routledge, p. 70-85.
- BECK, U. 2003, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Flammarion/Aubier.
- BEBBINGTON, J., J. BROWN, B. FRAME et I. THOMSON, 2007, «Theorizing engagement: the potential of a critical dialogic approach», *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, Vol. 20, No. 3, pp. 356-81.
- BERNS, T. et G. JEANMART, «Quelle est cette responsabilité qui s'impose? Le cas de la responsabilité sociale des entreprises», dans EBERHARD, Christoph [sous la dir.], *Traduire nos responsabilités planétaires. Recomposer nos paysages juridiques*. Bruxelles, Bruylant (À paraître).
- BERRY, M. 1983, *Une technologie invisible : l'impact des instruments de gestion sur l'évolution des systèmes humains*, CRG.
- BERTHOIN-ANTAL, A., M. DIERKES, K. MACMILLAN et L. MARZ, 2002, «Corporate social reporting revisited», *Journal of general management*, Vol. 28, N° 2, p. 22-42.
- BODET C. et T. LAMARCHE, 2006, «Le bilan sociétal : un processus participatif multi-partites prenantes pour la responsabilité sociale de l'entreprise», in de la BROISE P. et LAMARCHE, T. [sous la dir.], *Responsabilité sociale : vers une nouvelle*

*communication des entreprises?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 135-150.

BLÉSIN, L. «Mouvements émergents et action collective : apports du pragmatisme à la notion de «citoyenneté active»», (À paraître).

CALLON, M., P. LASCOUMES et Y. BARTHE, 2001, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.

CALLON, M. 1986, «Some elements of a sociology of translation: Domestication of the scallops and the fisherman of St Brieux Bay», in LAW, J. (Ed.) *Power, Action and Belief: A New Sociology of Knowledge?*, Routledge and Kegan Paul, London, p. 196-229.

CAPRON, M. et F. QUAIREL-LANOIZELÉE, 2007, *La responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, La Découverte.

CARON, M.-A. et C. GENDRON, 2007, «Séminaire sur la production de rapports de développement durable et les lignes directrices de la Global Reporting Initiative - Compte rendu des travaux», *Cahier de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable*, Montréal, ESG, UQAM, no 03-2007, 36 p.

CARON, M.-A. et M.F. TURCOTTE, 2005, «Path dependence and path creation in the emergence of sustainability reporting», *21st EGOS Colloquium, sub. theme 1*. 30 juin, 2 juillet.

COLASSE, B. M. SABOLY et B. TURRILLO, 2001, «De la scientificité des théories issues de la recherche en comptabilité financière», in TELLER, R. et P. DUMONTIER [sous la dir.], *Faire de la recherche en comptabilité financière*, Paris, Vuibert, pp. 3-18.

COOPER, S.M. et D. L. OWEN, 2007, «Corporate social reporting and stakeholder: the missing link», *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 32, p. 649-667.

- CORMIER, D., I. M. GORDON et M. MAGNAN, 2004, «Corporate environmental disclosure: contrasting management's perceptions with reality», *Journal of Business Ethics*, Vol. 49, No. 2, p. 143-165.
- CORMIER, D. et M. MAGNAN, 2005, «Gerald Feltham : l'information comptable vue dans une perspective économique», in Colasse, B. (Ed.), *Les grands auteurs en comptabilité*, EMS, Paris, p. 240-253.
- D'ALMEIDA, N. 2006, «La perspective narratologique en organisation», in de la BROISE P. et LAMARCHE, T. [sous la dir.], *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 27-38.
- DE LA BROISE, P. 2006, «Entre reddition et légitimation : le rapport annuel d'entreprise», in DE LA BROISE P. et LAMARCHE, T. [sous la dir.], *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 39-51.
- DEWEY, J. 1927, *Le Public et ses problèmes*, trad. par J. Zask, Editions Farago/Université de Pau, 2003.
- ELKINGTON, J. 1997, *Cannibals with forks: The triple bottom line of 21<sup>st</sup> century business*, Oxford, Capstone Publishing.
- EVERETT, J. 2004, «Exploring (false) dualisms for environmental accounting praxis», *Critical perspectives on accounting*, Vol. 15, p. 1061-1084.
- GENDRON, C. 2007, *Vous avez dit développement durable ?*, Montréal, Presses Internationales Polytechniques.

- GENDRON, C. 2006, *Le développement durable comme compromis : la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Québec, PUQ, 277 p.
- GENDRON, C. 2004, «Le commerce équitable : un nouveau mouvement social économique au cœur d'une autre mondialisation», in FAVREAU, L., LAROSE, G. et FALL S. A. [sous la dir.], *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques », France, Karthala et Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 158-183.
- GODARD, O. et J.M. SALLES, 1991, «Entre nature et société : jeux de l'irréversibilité dans la construction économique et sociale du champ de l'environnement», in BOYER, R., B. CHAVANCE et O. GODARD, [sous la dir.], *Les figures de l'irréversibilité en économie*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales, p. 233-272.
- HENRIQUES, I. et P. SADORSKY, 1999, «The relationship between environmental commitment and managerial perceptions of stakeholder importance», *Academy of Management Journal*, Vol. 42, N° 1, p. 87-99.
- HUÉT, R. 2006, «Les chartes sociales dans les organisations», in de la BROISE P. et T. LAMARCHE, [sous la dir.], *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 103-134.
- IGALENS, J. 2006, «L'aporie du discours sur la responsabilité sociale de l'entreprise», in de la BROISE P. et T. LAMARCHE, [sous la dir.], *Responsabilité sociale : vers une nouvelle communication des entreprises?*, Septentrion, pp. 203-212.
- JODELET, D. [sous la dir.] 1989, *Les représentations sociales*, Paris, PUF, (6<sup>e</sup> édition en 1999).

- LATOUR, B. 1999, *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- LATOUR, B. 1987, *Science in Action: How to Follow Scientists and Engineers Through Society*, Milton Keynes: Open University Press, Milton Keynes.
- LENER, L.D. et G.E. FRYXELL, 1994, «CEO stakeholder attitudes and corporate social activity in the Fortune 500», *Business and Society*, Vol. 33. N° 1, p. 58-81.
- MILNE, M.J. and R.H. GRAY, 2007, «Future prospects for corporate sustainability reporting», in UNERMAN, J., BEBBINGTON, J and O'DWYER, B. [sous la dir.], *Sustainability accounting and accountability*, Routledge, p. 184-207.
- OST, F. «La septième cité : la traduction», dans EBERHARD, Christoph [sous la dir.], *Traduire nos responsabilités planétaires. Recomposer nos paysages juridiques*. Bruxelles, Bruylant, (À paraître).
- PASQUERO, J. 2005, «La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion. Le concept et sa portée», dans TURCOTTE, M.F. et A. SALMON [sous la dir.], *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, Québec, PUQ, p. 112-143.
- PORTER, M. E. et C. VAN DER LINDE, 1995, «Toward a new conception of the environment-competitiveness of relationship», *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 9, N° 4, p. 97-118.
- QUAIREL, F. 2004, « Responsable mais pas comptable: analyse de la normalisation des rapports environnementaux et sociaux », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, Vol. 10, N° 1, p. 7-36.

- ROBERTS, R.W. 1992, «Determinants of corporate social responsibility disclosure: an application of stakeholder theory», *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 17, N° 6, p. 595-612.
- SHENKIN, M. et A.B. COULSON, 2007, «Accountability through activism: learning from Bourdieu», *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, Vol. 20, N° 2, p. 297-317.
- SCHÜTZ, A. 1987, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- STAR, S. L., et J. R. GRIESEMER, 1989, «Institutional ecology, “translations” and boundary objects: amateurs and professionals in Berkeley’s Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39», *Social Studies of Science*, Vol. 19, p. 387-420.
- STUBBS, M. 2000, «Action, knowledge and business-environment research: a case for grounded theories and a sense of audience», *Business, Strategy and Environment*, Vol. 9, p. 24-35.
- SYNNESTVEDT, T. 2001, «Debates over environmental information to stakeholders as a policy instrument», *Eco-Management and Auditing*, September, Vol. 8, No. 3, pp. 165-178.
- TINKER, T. et R. GRAY, 2003, «Beyond a critique of reason pure. From policy to politics to praxis in environmental and social research», *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, Vol. 16, No. 5, p. 727-761.
- UNERMAN, J. 2007, «Stakeholder engagement and dialogue», in UNERMAN, J., BEBBINGTON, J and O’DWYER, B. [sous la dir.], *Sustainability accounting and accountability*, Routledge, p. 86-103.
- VOGEL, D. 2006, *The market for virtue*, Brookings Institution Press, Washington. D.C.

WACKERNAGEL, M. et W.E. REES, 1996, *Our ecological footprint: reducing human impact on the earth*, New Society Publishers.



<sup>i</sup> Ces trois dimensions sont le respect des droits humains sur les lieux de travail à travers le monde, la préoccupation pour des échanges plus égalitaires dans le commerce international et les changements climatiques et leurs conséquences sur l'environnement naturel que le développement durable.

<sup>ii</sup> Elkington (1997) a popularisé la notion de *triple bottom line* voulant que le résultat d'une entreprise ne soit pas représenté uniquement selon des critères économiques. Milne et Gray (2007) ont en retour mis en évidence les limites de cette forme de reddition de comptes: « *Rather than representing a practice of calculating in monetary terms an organization's economic, social and environmental benefits and costs, however, the term triple bottom line has largely proved to date to be used in a metaphorical sense to capture the attempt by organizations to describe, count, and quantify, but rarely monetarise, their external impacts. At its best, the triple bottom line presupposes three (non-integrated) accounts of the financial, the social and the environmental* » (Milne et Gray, 2007; p. 202-203).

<sup>iii</sup> Latour (1999) soutient que « l'écologie politique ne saurait conserver la nature, si l'on appelle nature le terme qui permet de récapituler en une seule série ordonnée la hiérarchie des êtres, l'écologie politique se manifeste toujours, en pratique, par la destruction de l'idée de nature » (Latour, 1999, p. 42-43).

<sup>iv</sup> De la Broise amène à voir comment *la* responsabilité « désincarne le discours de l'entreprise au point que l'engagement de la firme – et au premier chef celui de ses dirigeants – s'en trouve amoindri » (De la Broise, 2006, p. 49).

<sup>v</sup> Un compte rendu exhaustif de la première rencontre tenue par ce forum est disponible à l'adresse internet suivante : [www.crsdd.uqam.org](http://www.crsdd.uqam.org) (voir CARON, M.-A. et C. GENDRON. 2007, « Séminaire sur la production de rapports de développement durable et les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* - Compte rendu des travaux », *Cahier de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable*, Montréal, ESG, UQAM, no 03-2007, 36 p.).

<sup>vi</sup> Il est utile de rappeler le sens que Latour donne à ces notions, elles-mêmes controversées, pour bien montrer en quoi elles sont pertinentes pour notre propos: « Les acteurs se définissent avant tout comme des obstacles, des scandales, comme ce qui suspend la maîtrise, comme ce qui gêne la domination, comme ce qui interrompt la clôture et la composition du collectif. Pour le dire de façon vulgaire, les acteurs humains et non-humains apparaissent d'abord comme des gêneurs. C'est par la notion de récalcitrante qu'il convient surtout de définir leur action » (Latour, 1999, p. 122). « Actant est un terme

sémiotique pour recouvrir à la fois les humains et les non-humains » (Latour, 1999, p. 349).

vii L'économie sociale, la finance alternative, le commerce équitable, le bilan social sont aussi des exemples de NMSÉ qui prennent appui sur des mouvements anciens, comme des organisations de défense des droits humains, groupements religieux, syndicats de salariés, associations écologistes, associations de consommateurs, de solidarité internationale, etc. (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2007).

viii Les recherches issues de la théorie positive s'inscrivent dans le paradigme de l'économie de l'information (Cormier et Magnan, 2005) et soutiennent que la stratégie de communication de l'entreprise en matière d'information de développement durable (information environnementale et sociale) est le fruit d'un compromis entre les coûts d'information (ceux liés à la valorisation de l'entreprise par l'investisseur – impact positif) et les coûts exclusifs (ceux liés à la dévalorisation de l'entreprise par les groupes de pression suite à l'obtention de cette information ou par l'accès des concurrents à de l'information confidentielle – impact négatif).

ix La *Global Reporting Initiative* (GRI) a été lancée en 1997 à l'initiative conjointe de l'ONG américaine CERES, du *Tellus Institute* et de l'*Association of Chartered Certified Accountants* (ACCA). Il propose un cadre de référence de la divulgation d'information sur le développement qui comporte trois sections déterminées par le triptyque du DD (le *triple bottom line* (TBL)). Il en est à sa troisième version. Pour consultation se référer au site internet suivant : <http://www.globalreporting.org/ReportingFramework/G3Online/>

x Selon une étude de Stratos, une agence de notation canadienne, plus de 959 entreprises provenant de 60 pays déclaraient en 2006 utiliser le cadre divulgation de la GRI (consulter le site suivant : <http://www.stratos-sts.com>).

xi Les principes de ce cadre qui concernent la qualité de l'information sont tirés du cadre conceptuel de l'IASB (*International Accounting Standards Board*), e.g. l'équilibre, l'exactitude, la comparabilité, la clarté et l'auditabilité.

xii En italique dans le texte original.

xiii Pour Callon, Lascoumes et Barthe (2001) « évoquer la notion d'intelligence distribuée permet de répartir les compétences habituellement attribuées aux chercheurs sur une multiplicité d'autres acteurs, notamment non-humains. Mais c'est courir le risque d'un contresens que pourrait induire le mot «intelligence». On aura compris que ce qui est distribué, ce ne sont pas seulement des capacités intellectuelles et encore moins cérébrales, ce sont aussi et surtout des savoir-faire incorporés, des tours de main, des connaissances

crystallisées dans divers matériaux, des habiletés artisanale » Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 88-89).

<sup>xiv</sup> Blésin note que « Le problème d'un public démocratiquement organisé, écrit Dewey, est avant tout un problème intellectuel ». Cela se fera par le biais de l'expérimentation politique, à travers ce que Dewey nomme l'enquête sociale. La façon dont un public va pouvoir se définir et s'organiser est donc fonction d'une enquête de la situation à des fins sociopolitiques » (Blésin, à paraître).

<sup>xv</sup> Les six chercheurs sélectionnés sont impliqués dans des projets de recherche sur les rapports sociétaux produits en France et au Canada dans divers secteurs économiques.

<sup>xvi</sup> Puisque nous n'avons pu obtenir la participation de représentants d'ONG, nous nous limitons ici à constater la représentation que se fait le gestionnaire de la RSE des attentes du *destinataire* du rapport sociétal.

<sup>xvii</sup> Voir note x.

<sup>xviii</sup> Au moment de la participation de cet expert à notre étude, la GRI était à travailler sur sa version G3.

<sup>xix</sup> Latour ajoute : « ce que l'écologie politique remet en cause, c'est justement la possibilité de collecter, selon un ordre fixé une fois pour toute, la hiérarchie des acteurs et des valeurs. Une cause infinitésimale se met à avoir de grands effets; un acteur insignifiant devient central; un cataclysme immense disparaît comme par enchantement; un produit miracle se trouve avoir des conséquences épouvantables ; un être monstrueux se domestique sans effort » (Latour, 1999, p. 41-42).

<sup>xx</sup> Par exemple : combien d'employés formés? Quel pourcentage d'unités d'affaires certifiées ISO 14000? Etc.

<sup>xxi</sup> L'auteur souligne le caractère confus, inopérant, incomplet ou tout simplement manipulé que peut prendre une loi (Pasquero, 2005), par contre Gendron (2007) a bien montré le caractère performatif d'une loi à laquelle l'entreprise aurait apporté sa contribution préalable, notamment pour développer les innovations qui seront nécessaires à son opérationnalisation.

<sup>xxii</sup> Rappelons que l'auto est l'honneur, sinon on ne parlerait pas de responsabilité, mais d'obligation.

<sup>xxiii</sup> Callon, Lascoumes et Barthe (2001) ont bien montré que : « La démocratie dialogique imaginée par les forums hybrides repose sur des procédures de consultation qui ne font pas bon ménage avec l'idée de décisions tranchantes et tranchées. La recherche d'un monde commun suppose en effet que des retours en arrière soient ménagés, que les acteurs se donnent les moyens de pouvoir à tout moment revenir à des options abandonnées et que les évaluations soient

constamment révisées en fonction de connaissances et de points de vue nouveaux. Cette attention de tous les instants est loin d'être synonyme d'indécision et de temporisation; elle définit ce que nous proposons d'appeler l'«action mesurée» » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001, p. 263).

<sup>xxiv</sup> La *soft law* est faiblement coercitive, elle encourage une logique de volontariat et d'autoproduction de la preuve. Dans cette logique, les entreprises se mettent dans la position de valider elles-mêmes le caractère responsable de leurs actions (De la Broise, 2006).

<sup>xxv</sup> Ce terme de Latour (1999) « indique à merveille qu'il s'agit d'une association nouvelle et imprévue, laquelle va se compliquer et s'étendre » (Latour, 1999, p. 125).